

## Le Jury De Nez

Un « jury de nez » (JDN) est composé d'un échantillon de bénévoles résidant autour de l'usine de Seine Valenton.

Les participants volontaires sont ainsi représentatifs du public environnant.

En tant que membre du Jury de nez de l'usine de Seine Valenton, vous participez à l'évaluation de la situation environnementale sur l'usine de Seine Valenton à travers un indicateur de suivi.

Pour que le Service Environnement puisse le construire, il vous est demandé de relever et transmettre périodiquement les odeurs et bruits perçus en suivant un protocole expérimental appelé « test ».

- Réalisation d'une série de mesures 8 fois par semaine toutes les 4 semaines. Pour transmettre vos perceptions olfactives ou sonores, vous disposez de grilles de réponses (Cf. pièce jointe). A noter que si rien n'est détecté, le test doit tout de même être transmis afin de permettre le calcul de l'indicateur « jury de nez » le plus fiable possible.
- Transmission de vos résultats à l'Observatoire de l'environnement par courrier, numéro vert, fax vert ou courriel. Les données collectées (perception et non-perception) sont ensuite traitées unitairement et statistiquement après intégration dans la base de connaissance.

Ces données sont corrélées avec les autres mesures recueillies (conditions météorologiques, événements d'exploitation, plaintes, perceptions du messager de l'environnement). Les résultats et les interprétations sont intégrés dans les rapports périodiques.

En tant que jury de nez, vous êtes régulièrement conviés à des réunions d'information au cours desquelles sont présentés le bilan d'exploitation de l'usine, le bilan de suivi des nuisances et l'état d'avancement des travaux de modernisation de l'usine.

Le bilan de suivi est notamment basé sur les tests réalisés par les jurys de nez, la qualité des résultats dépend donc de la précision et de la régularité des relevés que vous effectuez.